

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux de toiture réalisés par l'entreprise Les Toitures du Val – 2 route d'Esquerdes – 62380 SETQUES au n° 14 rue du 11 Novembre,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

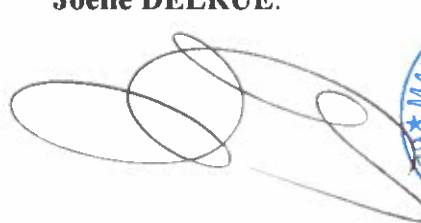
Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit sur l'emplacement de parking devant le n° 14 rue du 11 Novembre du **Mercredi 18 Juin 2025 au Vendredi 11 Juillet 2025**.

Article 2 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par le demandeur,

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur DHAINE Jérôme, Les Toitures du Val,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 18 Juin 2025

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **18 JUIN 2025**